

sentiers ou des régions de piégeage aux particuliers. Le régime, qui rend le trappeur immatriculé responsable de la conservation des animaux à fourrure de sa région, est en général très efficace.

Souvent les feux de forêt anéantissent le gibier sauvage pendant un certain temps sur de vastes étendues. Les services forestiers provinciaux luttent contre le fléau par des moyens bien organisés: emploi d'avions de reconnaissance, parachutage de sapeurs et d'équipement et éducation du public. Les barrages construits par les castors aident aussi à amoindrir les effets des inondations et de la sécheresse, catastrophes naturelles qui atteignent gravement les animaux à fourrure et la faune en général. En réalité, les castors sont si utiles aux responsables de la faune sauvage qu'on en transpose souvent, par avion ou autrement, des régions où ils surabondent aux régions où leur industrie doit améliorer leur propre habitat et celui d'autres espèces.

Les aspects principaux de l'administration du piégeage sont les suivants: recherche scientifique constante et pratique, maintien d'un habitat propice et son amélioration lorsque c'est possible, réglementation judicieuse des captures, maintien de personnels régionaux compétents et suffisants et enseignement complet des principes de l'exploitation de la faune aux trappeurs. Par ces moyens, plusieurs régions d'où les animaux à fourrure étaient disparus sont redevenues productives. Ces moyens deviendront de plus en plus importants pour conserver au Canada sa position de grand producteur de peaux vertes.

Sous-section 2—Élevage

Si l'élevage domestique des animaux à fourrure a débuté à l'Île-du-Prince-Édouard vers 1887 et dans la province de Québec en 1898, aujourd'hui il se pratique dans toutes les provinces du Canada. Les renards furent les premiers à être élevés en captivité sur un pied commercial, mais on élève maintenant le vison, le chinchilla, le raton laveur, la martre, le pékan, le putois, le myopotame et plusieurs autres. Les visons sont les plus nombreux, suivis des divers types de renard; ces deux espèces dépassent de beaucoup toutes les autres espèces d'animaux à fourrure.

L'augmentation des fermes d'élevage a été lente et régulière jusqu'en 1920 alors qu'on en comptait 587; elle fut plus rapide entre 1920 et 1938 (10,435). Après l'ouverture de la guerre en 1939 et la perte des marchés de Londres et d'Europe, les prix ont baissé et plusieurs fermes ont fermé leurs portes. Les prix ont fort augmenté après la guerre, mais les frais d'exploitation se sont accrus aussi et le nombre des fermes d'élevage, surtout celles exploitées d'accord avec d'autres entreprises agricoles, a continué de diminuer. En 1950, 3,492 seulement on fait rapport, mais, malgré leur nombre décroissant, le volume de production a augmenté graduellement depuis la guerre.

Alors que l'élevage portait au début surtout sur le renard dans les provinces Maritimes et le Québec, la grande perte de popularité du renard et la vogue de plus en plus répandue du vison ont donné à l'Ontario et à l'Ouest canadien la prépondérance dans l'élevage des animaux à fourrure. La répartition des 317,000 animaux captifs au 31 décembre 1950 en attribue 11 p. 100 à la Colombie-Britannique, 47 p. 100 aux provinces des Prairies, 25 p. 100 à l'Ontario, 11 p. 100 au Québec et 6 p. 100 aux Maritimes.

Les fourrures servent depuis des siècles au vêtement et à la parure et, la mode l'exigeant, la création de nouvelles nuances de peaux de renards et de visons a beaucoup stimulé l'industrie de l'élevage. Parmi les visons vivant à l'état sauvage, il y en a toujours eu dont la peau s'écartait du type normal, mais ces bêtes exception-